



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 23 mars 2022

OBJET :

DE-22-03-1-13) CONVENTION DE RESERVATION EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AU BENEFICE DE LA SOCIETE D'HLM TOIT ET JOIE POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 69 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 71-77, RUE JOSEPH GAILLARD

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 11 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme ODDON (pouvoir à Mme SÉGURET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220323-lmc1H9442H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/03/2022
Date de Publication : 31/03/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mars 2022 accordant la garantie d'emprunt contractée par la société d'HLM TOIT ET JOIE, afin de financer l'acquisition d'un ensemble immobilier de 69 logements locatifs sociaux situés 71-77 rue Joseph Gaillard à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 14 logements à la Ville à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de 40 ans et fixant les obligations de la société d'HLM TOIT ET JOIE, en contrepartie de la garantie de l'emprunt octroyée pour cette acquisition ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 17 mars 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 14 logements à la Ville à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de 40 ans et fixant les obligations de la société d'HLM TOIT ET JOIE, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour l'acquisition d'un ensemble immobilier de 69 logements locatifs sociaux situés 71-77 rue Joseph Gaillard à Vincennes ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé